



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

BR/kh

Commission du Règlement

Procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2011

ORDRE DU JOUR :

1. 6298 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative au statut et au régime des traitements des fonctionnaires de la Chambre des Députés
 - Rapporteur : Monsieur François Bausch
 - Examen et adoption d'un projet de rapport
2. 6289 Proposition de modification des articles 16 et 86 du Règlement de la Chambre des Députés
 - Rapporteur : Monsieur François Bausch
 - Examen et adoption d'un projet de rapport
3. 6301 Proposition de modification de l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés
 - Rapporteur : Monsieur François Bausch
 - Examen et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Alex Bodry, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Marc Lies, Mme Lydie Polfer, M. Lucien Thiel

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

*

Présidence : M. Gast Gibéryen, Président de la Commission

*

I. Proposition de modification 6298 du Règlement de la Chambre des Députés relative au statut et au régime des traitements des fonctionnaires de la Chambre des Députés

La commission adopte le rapport présenté par M. le Rapporteur François Bausch à l'unanimité des membres présents.

II. Proposition de modification 6289 des articles 16 et 86 du Règlement de la Chambre des Députés

Au sujet de la modification de l'article 16 du Règlement et suite à une question de M. Ben Fayot, MM. le Président et le Rapporteur précisent que le projet de loi initial sur le financement des partis politiques prévoyait une disposition au sujet de l'aide financière allouée aux groupes politiques. L'article 2 du projet interdisait l'utilisation de ces sommes pour couvrir des dépenses des partis politiques. Cette disposition avait été supprimée au cours de la procédure.

Après avoir examiné la proposition relative à l'article 86, la Commission du Règlement a constaté que ce texte pose encore un certain nombre de problèmes et doit faire l'objet d'un examen plus approfondi au cours des prochains mois. L'article II de la proposition de modification a dès lors été supprimé.

Le projet de rapport présenté par M. François Bausch est adopté à l'unanimité des membres présents.

III. Proposition de modification 6301 de l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés

La commission adopte le rapport présenté par M. le Rapporteur François Bausch à l'unanimité des membres présents.

*

La commission proposera à la Conférence des Présidents un temps de parole selon le modèle numéro 1 pour chacune des trois propositions de modification.

Luxembourg, le 12 novembre 2012

Le Secrétaire général adjoint,
Benoît Reiter

Le Président,
Gast Gibéryen